



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 62581

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française proposés lors de la journée d'appel à la défense (JAPD). Il souhaiterait connaître l'évolution du nombre de jeunes, connaissant des difficultés en la matière, depuis l'instauration de cette journée jusqu'à ce jour.

Texte de la réponse

Les dernières statistiques au sujet des évaluations en lecture dans le cadre de la Journée d'appel de préparation à la défense concernent l'année 2008. En 2008, près de huit participants à la JAPD sur dix sont des « lecteurs habiles », un peu plus de un sur dix rencontre des difficultés de compréhension. Les autres ont une maîtrise fragile de la lecture. Les résultats de 2008 dessinent une stabilisation de la proportion de jeunes en difficulté de lecture par rapport aux deux années précédentes. Une légère variation à la hausse observée en 2006 est confirmée : en 2004 et 2005, cette proportion avoisinait les 11 % ; depuis 2006, elle approche les 12 %. Parmi les jeunes en difficulté, la part de ceux en grave difficulté progresse : ils sont 4,4 % en 2004, 4,9 % en 2007 et 2008. Cette augmentation doit être relativisée : une meilleure qualité des corrections pourrait expliquer, au moins en partie, l'augmentation de la proportion de jeunes en difficulté de 2004 à 2008. La note d'information n° 09.19 de juillet 2009, consultable sur le site education.gouv.fr, présente ces statistiques de 2008 et l'évolution depuis 2004. Dans ce contexte, le ministre de l'éducation nationale a mis en oeuvre des réformes importantes pour améliorer la réussite scolaire : la réforme de l'enseignement primaire qui prévoit notamment, deux heures d'aide personnalisée en français et en mathématiques en faveur des élèves en difficulté, ainsi que des stages de remise à niveau ; la révision des programmes d'enseignement au collège et la généralisation de l'accompagnement éducatif ; la réforme du lycée avec l'accompagnement personnalisé des élèves en lycée général et technologique et en lycée professionnel, dont il est attendu une réduction du décrochage, potentiel facteur d'apparition de l'illettrisme chez les adultes. En mars 2010, le ministre de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, qui entend traiter le mal à la racine, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62581

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10342

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10590